

UFC Que choisir enfonce le clou

L'organisme épingle 23 cosmétiques qui contiendraient des substances interdites.



UFC Que choisir enfonce le clou

Enrichie par ses enquêteurs et les consommateurs, la base de données de l'association est passée de 200 produits début 2016 à 1000 aujourd'hui. Pour l'association, les substances indésirables sont des allergènes, des composés potentiellement irritants et des perturbateurs endocriniens. Treize substances sont particulièrement recherchées par l'UFC-Que Choisir

23 produits contenant des substances interdites

Dans un communiqué de presse, l'association déplore que, contrairement à ses enquêtes précédentes, « 23 produits enfreignent la loi de manière flagrante en incorporant dans leurs formules des substances rigoureusement interdites. » Et de citer : « le spray solaire pour enfants de Lovea, le gel coiffant fixation blindée Vivelle de Dop ou encore le soin pour les yeux L'Oréal Men qui recèlent de la MIT, alors même que le risque de réactions allergiques est décuplé du fait du contact prolongé avec la peau pour ces produits non rincés. Quant au fond de teint poudre minérale de Maria Galland il contient de l'isobutylparaben, un perturbateur endocrinien avéré, pourtant interdit depuis plus de 2 ans. » L'UFC-Que Choisir demande aux services de la direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes le retrait immédiat de ces 23 produits.

Il est donc important de regarder et de savoir ce que contiennent vos produits de beauté ! Et n'oubliez pas qu'un produit « bio » ou « naturel » ne signifie pas forcément que sa composition est sans danger